



Groupe consultatif déchets

Compte-rendu du 31 mars 2016

Ordre du jour / déroulement de la séance

- Présentation projet déchets sur l'évolution de la collecte
- Questions/réponses
- Constitution définitive du Groupe consultatif déchets

Présentation du projet d'évolution des collectes

Eléments de contexte :

Erdre & Gesvres organise la collecte des déchets et adhère au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) pour l'organisation du traitement des déchets.

La politique d'Erdre & Gesvres en matière de gestion des déchets est axée sur trois principes conducteurs :

- Prévention,
- Recyclage,
- Traitement local des déchets

Avec trois objectifs :

- Atteinte des objectifs nationaux réglementaires en matière d'environnement,
- Maîtrise des coûts,
- Qualité du service.

Les dépenses du service de gestion des déchets (environ 5M€) couvrent pour :

- 43%, les dépenses relatives aux déchèteries (transport, traitement des déchets, gestion et construction des équipements),
- 37%, la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- 16%, la collecte et le tri des emballages en sacs jaunes,
- 4%, la collecte du verre et du papier.

Des recettes sont perçues pour environ 1M€ :

- 67%, des soutiens des éco-organismes comme Eco-Emballages,
- 21%, la vente des matériaux recyclables,
- 12%, des subventions.

La différence entre les dépenses et les recettes, soit 4 M€ représente ce qui doit être couvert par la redevance incitative perçue auprès des usagers du service. Le budget doit obligatoirement être à l'équilibre. Il n'est pas possible de faire appel au budget général d'Erdre & Gesvres.

Depuis 2012, les quantités d'ordures ménagères sont passées de 195 à 123 kg/habitant/an et les quantités d'emballages ont augmenté, quant à elles, de 13 à 23 kg/habitant/an.

Les bacs à ordures ménagères sont sortis en moyenne toutes les 3 à 4 semaines.

Ces résultats sont positifs et encourageants.

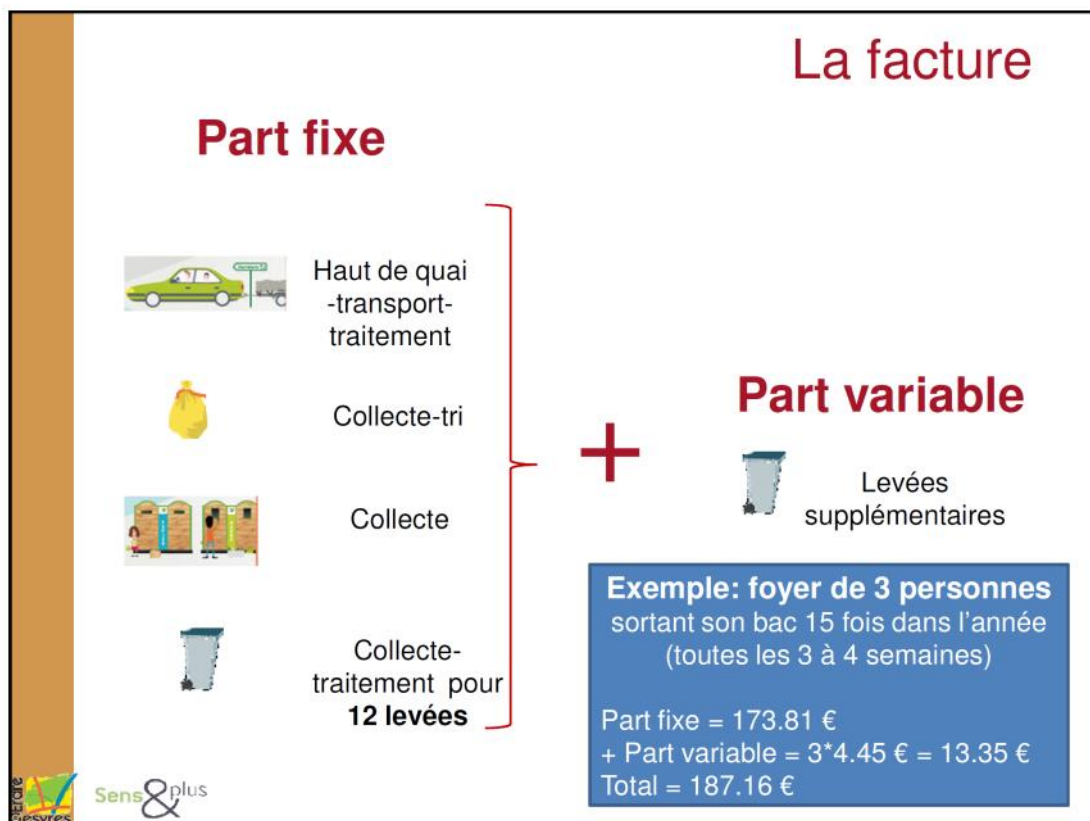
Les résultats du questionnaire de satisfaction sur la collecte sont en ligne sur www.trivolution.fr. Vous aviez été très nombreux à y répondre (3 603 soit 16%) ce qui constitue un très fort taux de réponse.

Le projet d'évolution des collectes répond à un engagement des élus en 2012 :

- De mener des réflexions sur :
 - La collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines (C0.5) ?
 - La collecte des emballages en bacs ?
- De comparer une collecte réalisée en régie à une prestation privée

Pour rappel :

- Organisation de la collecte depuis 2012 :
 - chaque semaine pour les ordures ménagères,
 - tous les 15 jours pour les emballages légers,
 - en apport volontaire pour les papiers et le verre
- Composition de la facture :



Les évolutions, si elles ont lieu interviendront en 2018, date d'échéance du marché en cours. L'année 2017 sera alors une année de mise en œuvre. Il faut donc que les élus d'Erdre & Gesvres prennent leur décision concernant les évolutions fin 2016.

La concertation en 2016 concernera les évolutions de la collecte. Elle se prolongera en 2017 avec une concertation concernant plus précisément les tarifs, une fois que les montants des dépenses et des recettes de 2018 seront estimés avec plus de précisions. Cette nouvelle phase de concertation contribuera à la définition des tarifs 2018 votés fin 2017.



Le projet et la concertation

La Gouvernance de la concertation est organisée ainsi :

- Un Comité de Pilotage (COFIL) qui porte le projet avec des techniciens, des élus et les bureaux d'études technique et de concertation,
- Une instance consultative : le Groupe consultatif déchets constitué de 24 habitants, 12 élus, une association locale et d'un représentant de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Une instance décisionnaire : le Conseil Communautaire d'Erdre & Gesvres.

La concertation s'appuie sur une communication de proximité pour permettre à l'ensemble de la population d'être et/ou de s'informer sur le projet :

- Les élus municipaux sont des relais d'information importants qui seront formés / informés pour pouvoir jouer ce rôle,
- Les membres du Groupe consultatif déchets occupent aussi un rôle de relais d'information auprès de leur voisinage, quartier, commune.

Pour faciliter la communication et le dialogue, plusieurs outils sont mis en place :

- Un adresse mail : concertation.collecte.dechets@cceg.fr,
- Le site www.trivolution.fr sur lequel seront diffusées toutes les informations au fur et à mesure de l'avancée du projet,
- La presse institutionnelle (Erdre & Gesvres Actu...),
- La presse locale.

La charte de la concertation sera publiée sur le site www.trivolution.fr. Elle rappelle l'engagement pris par les membres du Groupe consultatif déchets :

- De contribuer à l'ensemble du processus de concertation (assiduité aux réunions),
- De porter une parole libre de tout intérêt particulier,
- De servir de relais d'information : ils s'engagent à éventuellement communiquer leurs coordonnées à toute personne souhaitant les contacter sur le sujet.

Les prochaines réunions du Groupe consultatif déchets :

- 27 avril : montée en connaissance autour gestion des déchets, témoignages collectivités, échanges habitants
- 22 juin : enjeux de construction d'une grille tarifaire, présentation résultats étude, critères de choix des élus
- Septembre (date à planifier) : synthèses orientations soumises à délibération auprès des élus

Retrouvez les noms de tous les membres du Groupe consultatif à la fin de ce compte-rendu.

Questions - réponses

Questions : **Didier KESSAB**, habitant de Grandchamp des Fontaines

I- « A-t-on une idée de la répartition des foyers par rapport aux nombres de levées ? »

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets : « Nous avons ces chiffres très précisément. Nous vous proposons de vous les communiquer lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif. Il est intéressant de constater que la courbe montre un pic important autour de 12 levées. Ce sont les familles de 5 personnes et plus qui sortent le plus souvent leur bac. »



2- « Avez-vous fait une étude pour analyser le rapport entre nombre de levées et la densité de l'habitat en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (centre ville/campagne + taille du terrain), notamment pour démontrer le rôle du compostage ? »

Elisabeth LUCAS : « A ce jour, nous n'avons pas fait cette étude qui nécessite un travail de mise en relation de nos données de collecte par usager avec le cadastre. Nous pouvons par contre constater que la pratique du compostage n'est pas spécifiquement dictée par des critères liés à l'habitat. C'est aussi un état d'esprit. »

3- « Vous avez présenté un budget simplifié, mais quel est le bilan financier ? Est-il à l'équilibre ? »

Jean-Paul NAUD, Vice-président, responsable déchets, Maire de Notre Dame des Landes : « Le budget est effectivement à l'équilibre. C'est même une obligation réglementaire. Il est à l'équilibre sans avoir eu à augmenter les tarifs de la redevance depuis 2014 tout en nous permettant de réaliser des investissements, au niveau des déchèteries, par exemple. »

4- « Quel gain pouvons-nous attendre en réduisant le nombre de passage des camions de collecte des ordures ménagères ? »

Jean-Paul NAUD : « C'est justement l'objet de l'étude. Vous serez amenés dans le Groupe consultatif à obtenir ce type d'information. »

Question : **Jean-Paul BOUGANNE**, habitant de Sucé-sur-Erdre

1- « Vous avez parlé de la présence d'une association dans le Groupe consultatif déchets, quelle est-elle ? »

Gwénaëlle BRUMENT, bureau d'étude Sens & Plus : « Il s'agit de l'association Agir pour la Nature et l'Environnement; nous allons vous présenter cette association d'ici quelques minutes »

2- « Vous avez parlé du rôle de représentativité des membres du Groupe consultatif déchets, en quoi cela consiste ? Qu'est-ce que cela implique ? »

Gwénaëlle BRUMENT: « Nous avons pas mal réfléchi à cette question et surtout à la manière de donner cette mission aux membres du Groupe consultatif tout en préservant leur « tranquillité ». Nous publierons rapidement la liste des membres, en proposant aux habitants qui souhaitent prendre contact avec vous, de poser leur question sur l'adresse mail « générique » concertation.collecte.dechets@cceg.fr. Charge à nous de vous transmettre cette question et de vous laisser juge de transmettre vos coordonnées si besoin. »

3- « Dans le cas de force majeure où nous ne pouvons pas assister à une des réunions prévues, pourrions-nous nous faire représenter par quelqu'un d'autre ? »

Jean-Paul NAUD : « Nous sommes conscients que cela peut arriver, mais nous n'avons pas prévu de « suppléant », car cette éventuelle personne n'aura pas assisté à toutes les réunions et n'aura donc pas bénéficié de toute l'information précédente ». Charge à vous en cas d'absence de prendre connaissance du compte-rendu et/ou de prendre contact avec d'autres membres présents pour vous tenir au courant de ce qui s'est passé. »

Question : **Jacques DELIN**, Sucé sur Erdre

1- « Il me semble que de constater qu'une grande proportion des foyers sort ses bacs 12 fois est normal puisque cela permet de payer le même tarif d'avant le passage à la Redevance Incitative »



Elisabeth LUCAS : « C'est peut-être votre cas mais ce n'est pas vrai pour tout le monde car l'ancien système dépendait de la valeur locative (du foncier). Il faut savoir qu'avec le passage à la redevance incitative, certaines personnes paient moins, et d'autres paient plus cher. »

2- « Pourquoi être passé au sac jaune (et demain peut-être au bac jaune) en porte à porte alors qu'avant nous étions en points d'apport volontaire et nous le sommes toujours pour les papiers et le verre ? »

Jean-Paul NAUD : « L'objectif attendu de la collecte au porte à porte en sacs jaunes étaient d'augmenter les quantités collectées. Et on a vu que cet objectif a été atteint.

Question : **Daniel LE BRETON**, habitant de Treillières

« Les quantités d'ordures ménagères produites par habitant entre 2012 et 2015 ont diminué mais cette diminution n'est pas compensée par l'augmentation des quantités d'emballages collectées, pourquoi ? »

Jean-Paul NAUD : « Les quantités d'ordures ménagères produites par habitant diminuent parce que les usagers trient les emballages mais aussi le verre qui était avant dans leur poubelle. Mais surtout, ils font aussi du compostage. Ils changent leurs habitudes : la réduction « à la source » par les éco achats, la lutte contre le gaspillage, ... »

Question : **Priscilla DECOTTIGNIES**, habitante de Treillières

« Dans votre démarche d'évolution du service de collecte, avez-vous prévu d'étudier d'autres axes de progrès plus ambieux, comme par exemple la collecte en porte-à-porte des papiers ou la collecte dans le même sac de tous les recyclables comme à Nantes ? »

Elisabeth LUCAS : « Des expérimentations ont eu lieu dans certaines collectivités pour étendre les consignes de tri à tous les plastiques, c'est-à-dire : les films, pots et barquettes et pas seulement les flacons et bouteilles. La récente loi pour la transition énergétique vers une croissance verte fixe d'ailleurs l'objectif que d'ici 2022, les consignes de tri évoluent dans ce sens sur tout le territoire national. D'ici là, les centres de tri des emballages devront être en capacité de trier ces nouveaux déchets, les filières de recyclage en capacité de les recycler effectivement et les collectivités en mesure de les collecter par des adaptations si besoin des moyens de collecte et par une communication appropriée auprès des habitants.

Aujourd'hui, le centre de tri de Treffieux ne peut pas trier tous ces plastiques.

Enfin, il n'est pas envisagé de collecter les papiers avec les emballages. En effet, économiquement, cette solution n'est pas acceptable : elle génère des surcoûts de collecte et surtout de tri. Cela impliquerait de trier les papiers mélangés avec les emballages, alors qu'aujourd'hui, par une collecte séparée, le tri des papiers n'est pas nécessaire.

Aujourd'hui, à l'échelle nationale, la collecte des emballages et des papiers en mélange n'est pas recommandée. De même, les recommandations nationales vont vers un maintien de la collecte par apport volontaire plutôt qu'au porte à porte pour des raisons de coûts."

Jean-Paul NAUD : « Concernant le centre de tri de Treffieux, je tiens à préciser qu'une étude est en cours, une décision doit être prise fin 2016. Notre territoire n'est pas le seul concerné par cette question. Aujourd'hui, pour percevoir des aides financières pour la construction de nouveaux centres de tri, Eco-Emballages et l'ADEME nous demandent de créer un centre de tri pouvant traiter les recyclables de 250 000 habitants alors que le SMCNA propriétaire du centre de tri de Treffieux en compte 140 000.

L'étude actuelle a pour but de réfléchir au regroupement avec des collectivités « voisines ». Treffieux n'est plus aux normes et devra de toute façon fermer. »



Question : **Marc GOMBEAUD**, habitant de Sucé sur Erdre

Constat : « De mon point de vue, le problème des sacs jaunes qui traînent vient du fait que les consignes de tri sont complexes. Les gens ne savent pas quoi mettre dans le « jaune ». Certains le font par incivilité mais beaucoup le font parce qu'ils sont perdus. »

1- « La collecte hebdomadaire des ordures ménagères n'est-elle pas imposée par la loi ? »

Jean-Paul NAUD : « Oui, la loi impose une collecte hebdomadaire, mais la préfecture peut accorder des dérogations. Nous avons bien pris en compte cet aspect dans notre démarche et dans notre planning. »

2- « Avez-vous fait une étude de notoriété autour du nom « Trivolution » ? Et avez-vous fait une évaluation du site internet Trivolution qui pour ma part me semble confus on ne trouve pas l'information que l'on recherche ? »

Jean-Paul NAUD : « Le nom Trivolution a été choisi en 2011 par les élus et nous n'avons pas fait d'étude d'évaluation. »

Fabienne LANDREAU, chargée communication/prévention service déchets : « Au niveau de sa consultation, le site est en progression. Erdre & Gevres a engagé un travail sur l'évolution / modernisation de tous ses sites internet dont celui de Trivolution. »

3- « Pour améliorer la communication avec les membres du Groupe consultatif, je suggère de mettre à disposition une adresse mail nominative avec l'extension @cceg.fr ? »

Jean-Paul NAUD : « C'est une suggestion que l'on doit étudier techniquement pour savoir si elle est réalisable. »

Question : **Guy DÉSORMEAUX**, élu municipal de Sucé-sur-Erdre

« Au sujet d'un éventuel passage à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours (C 0,5), avez-vous prévu de prendre en compte la problématique des collectifs dont les locaux poubelles sont restreints en place et qui sortent déjà très souvent leur bac ? »

Elisabeth LUCAS : « Oui, cette question sera bien prise en compte. »

Question : Jean-Pierre **COSSARD**, habitant de Héric

« Il me semble que c'est important dans vos critères de sélection pour le Groupe consultatif déchets de bien veiller à prendre des familles avec enfants et des gens qui habitent en centre bourg !!! »

Elisabeth LUCAS : « Vous avez raison, nous avons bien prévu de prendre en compte ces aspects. »

Constitution définitive du Groupe consultatif déchets

Outre le représentant de l'ADEME, Marc JANIN, l'association Agir pour la Nature et l'Environnement, les 12 élus municipaux déjà désignés, il s'agit ce soir de choisir, entre vous, les habitants qui vous représenteront dans le Groupe consultatif déchets.



Patricia **WESTBURY** représentante de l'association Agir pour la Nature et l'Environnement, basée à Petit Mars, précise que cette association était membre du Comité local de concertation.

Critères de représentativité pris en compte pour la « sélection » des habitants :

- Communes (au moins un habitant de chaque commune),
- Types d'équipement (bac individuel, conteneurs enterrés),
- Taille de foyer,
- Espace de stockage du bac et/ou possibilité de compostage : jardin ou pas,
- Professionnels (ex : assistante maternelle, professions indépendantes).

Habitants désignés « d'office » :

- 6 anciens membres du Comité local de concertation ayant manifesté le souhait de participer à cette nouvelle concertation :
 - Jean-Pierre **COSSARD**, Héric
 - Loïc **ARRAGON**, Treillières
 - Didier **KESSAB**, Grandchamp des Fontaines
 - Denis **LANGLAIS**, Casson
 - Michel **GAUTREAU**, Nort sur Erdre
 - Michel **GOGENDEAU**, Les Touches
- 8 habitants volontaires étant seuls à répondre à certains critères de représentativité :
 - Céline **GEFFRAY**, seule habitante de Notre Dame des Landes
 - Maxime **GRAVELEAU**, seul habitant concerné par des conteneurs enterrés
 - Marie-Thérèse **PIOLAT**, seule habitante représentant les foyers d'1 personne
 - Matthieu **POURE**, Dominique **LEGOUT**, Mickaël **MERCIER**, Priscilla **DECOTTIGNIES-COGNIE**, habitants représentant les foyers de 5 personnes
 - Virginie **OLIVE**, seule habitante ne possédant pas de jardin

Désistements :

Parmi les autres volontaires, certains préfèrent se désister compte tenu de l'implication requise et de l'incompatibilité avec leur agenda personnel.

Trois groupes sont formés pour désigner les 10 habitants manquants :

Principe : échanger ensemble sur la façon de percevoir le rôle au sein du groupe consultatif, les motivations, attentes / craintes de chacun.

Dans la désignation finale, le critère activité professionnelle est pris en compte au sein des groupes.

Un tirage au sort est réalisé dans certains groupes.

Retrouvez la liste des habitants retenus en fin de ce compte-rendu.

Groupe des 12 élus municipaux du GCD

Pendant les discussions en groupe des habitants, les 12 élus échangent entre eux pour faire connaissance, exprimer leurs motivations. Denis Delcros explique les actions de communication prévues tout au long de la démarche. Il insiste sur l'importance de la communication vis-à-vis de l'ensemble des élus du territoire : les élus du Groupe consultatif ont un rôle en tant que relais d'information et référents crucial.

Parmi les 11 élus présents, 5 occupent leur premier mandat depuis les élections de 2014.



Les membres du Groupe consultatif déchets :

Habitants		Elus	
LANGLAIS Denis	Casson	BESSON Dominique	Casson
GUINE Patrick (Pr)	Fay de Bretagne	CLAUDAUD Jean-Pierre (Pr)	Fay de Bretagne
KESSAB Didier (Pr)	Granchamp des Fontaines	POURIAS Sébastien (Pr)	Granchamp des Fontaines
AUDRAIN Michelle (Pr)	Héric	HOLOWAN Mireille (Pr)	Héric
COSSARD Jean-Pierre (Pr)	Héric	PROVOST Françoise (Pr)	Nort sur Erdre
GAUTREAU Michel	Nort sur Erdre	NAUD Jean-Paul (Pr)	Notre Dame des Landes
MERCIER Mickaël	Nort sur Erdre	LEBOT Hubert (Pr)	Petit Mars
GUILLEMOT Martial (Pr)	Nort sur Erdre	CHARRIER Jean François (Pr)	Saint Mars du Désert
PIOLAT Marie-Thérèse	Nort sur Erdre	DÉSORMEAUX Guy (Pr)	Sucé sur Erdre
GEFFRAY Céline (Pr)	Notre Dame des Landes	BORIE Daniel (Pr)	Les Touches
MALESPINE Eric	Petit Mars	GICQUEL Thierry (Pr)	Treillières
LEGOUT Dominique (Pr)	Saint Mars du Désert	LAMIABLE Patrice (Pr)	Vigneux de Bretagne
PERRAY Isabelle (Pr)	Saint Mars du Désert	Associations	
OLIVE Virginie (Pr)	Saint Mars du Désert	Agir pour la Nature et l'Environnement, représentée par Patricia WESTBURY (Pr)	
BOUGANNE Jean-Paul (Pr)	Sucé sur Erdre		
GRAVELEAU Maxime	Sucé sur Erdre		
POURE Mathieu	Sucé sur Erdre	ADEME	
GOGENDEAU Michel (Pr)	Les Touches	JANIN Marc	
ARRAGON Loic (Pr)	Treillières		
CALMET Anatole (Pr)	Treillières		
COLLEAUX Vincent (Pr)	Treillières		
DECOTTIGNIES-COGNIE Priscilla (Pr)	Treillières		
ORANGE Alain (Pr)	Treillières		
LORILLON Michel (Pr)	Vigneux de Bretagne		

(Pr) : présents le 31 mars 16